



**L'ENGAGEMENT DE RABAT**  
**Conclusions et résultats de**  
**La Conférence internationale de Rabat tenue**  
**sous le thème «Encourager le dialogue entre les cultures**  
**et les civilisations par des initiatives concrètes et durables»,**  
**Rabat, Maroc, 14-16 juin 2005**

1• Une Conférence internationale réunissant un large éventail d'experts s'est tenue à Rabat, Royaume du Maroc, du 14 au 16 juin 2005, sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, sous le thème «encourager le dialogue entre les cultures et les civilisations par des initiatives concrètes et durables». La Conférence a été initiée et parrainée par six organisations, à savoir l'UNESCO, l'OCI, l'ISESCO, l'ALECSO, le Centre Danois pour le Dialogue entre les Cultures (CDDC) et la Fondation euroméditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures (Euromed), avec la participation du Conseil de l'Europe en qualité d'observateur. La Conférence constitue une initiative distinguée sur le plan du partenariat international et vise à concevoir des actions concrètes et pratiques dans plusieurs domaines du dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples que les organisations participantes s'engagent à mettre en œuvre, conjointement ou séparément, à compter de 2006. Ont pris part à la Conférence près de 100 participants en provenance de plus de 30 pays.

**I.**

2• Au cours de la cérémonie d'ouverture, les hauts représentants des organisations initiatrices ont exposé leurs visions quant au thème de la Conférence, aux objectifs escomptés et au suivi pratique.

3• Le Directeur général de l'ISESCO, S.E. Dr Abdulaziz Othman Altwajri, a appelé au renforcement de la culture du dialogue entre les cultures et les civilisations par des initiatives concrètes qui doivent s'inscrire dans le cadre du développement durable. Il a souligné la nécessité d'approfondir la connaissance de l'Autre, de son histoire et de ses valeurs et de fonder les relations entre les peuples et les nations sur le respect mutuel et la reconnaissance de la diversité culturelle. Le Directeur général a, en outre, appelé à la mobilisation des énergies et des potentialités en vue de renforcer la culture du dialogue, promouvoir les valeurs de cohabitation pacifique entre les peuples et consacrer le respect de la diversité, ajoutant que le dialogue inter-civilisationnel n'est pas l'apanage d'une seule organisation ou d'une institution culturelle ou politique et qu'il doit se nourrir des divers champs du savoir. Il a précisé que l'ISESCO croit fermement au dialogue constructif qui interagit avec l'Autre et prend en compte les intérêts communs de toutes les organisations partenaires.

4• Par ailleurs, l'ISESCO a mis en œuvre plusieurs actions dans le domaine du dialogue, telles que la tenue de conférences et colloques et la publication de plusieurs ouvrages et études dans ce sens. Elle met actuellement en œuvre un programme de création de chaires universitaires pour le dialogue dans des universités en Occident, en

même temps qu'elle œuvre à la nomination d'ambassadeurs de l'ISESCO pour le dialogue des civilisations.

5. S.E. Dr Mongi Bousnina, Directeur général de l'ALECSO a, pour sa part, souligné l'importance du dialogue et son rôle face aux théories erronées du choc des civilisations, affirmant que la culture arabo-islamique a toujours privilégié le dialogue et l'ouverture sur l'Autre. Il a ensuite donné un aperçu sur les différentes actions mises en œuvre par l'ALECSO en matière de dialogue. Dans le domaine de l'éducation, c'est l'apprentissage du vivre ensemble qui devrait être privilégié, à travers une meilleure connaissance de l'Autre, une connaissance qui serait véhiculée par les programmes et manuels scolaires, ainsi que par la promotion de l'enseignement des langues étrangères. Concernant l'apport de la culture, Dr Bousnina a souligné l'importance de la traduction et de l'organisation de manifestations culturelles conjointes pour une meilleure connaissance mutuelle entre les cultures et les civilisations. Abordant le rôle de l'information, le Directeur général de l'ALECSO a mis l'accent sur la nécessité d'œuvrer à l'amélioration de l'image de l'Autre dans les médias, et d'exploiter les opportunités par le réseau Internet.

6. M. Hans D'Orville, représentant du Directeur général de l'UNESCO a appelé à la mise en harmonie des approches théoriques relatives au dialogue, à travers la mise en œuvre d'actions concrètes plus précises et plus ciblées par les organisations partenaires, dans le cadre de leurs programmes d'action. Il a ajouté que plusieurs activités ont été menées par le passé sur la promotion du dialogue, sans pour autant que leurs résultats et impacts puissent se concrétiser ou prendre de larges dimensions. Il convient par conséquent de concevoir des approches plus pertinentes que l'UNESCO, pour sa part, propose à cet égard, et qui consistent à agir plus particulièrement aux niveaux régional et sous-régional, débattre des questions clés menant à des activités concrètes sur le dialogue et impliquant un large éventail d'acteurs, au-delà des représentants gouvernementaux habituels. De fait, de tels efforts permettront d'engager un dialogue direct entre les peuples et les communautés. La recherche d'approches novatrices doit s'étendre aux domaines de l'art et de la créativité, à travers l'interaction entre les mélodies et les instruments de musique des différentes cultures, dont une première illustration sera donnée par le concert qui se tient à l'occasion de la Conférence. Enfin, le dialogue doit contribuer à l'instauration de la paix et de la sécurité à travers la promotion de la collaboration dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication.

7. De son côté, M. Saadeddine Tayeb, représentant du Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), a passé en revue les efforts notoires déployés par l'OCI ces dernières années en vue de sensibiliser à l'importance du dialogue entre les civilisations dans les différentes régions du monde. A cet effet, il a souligné la nécessité d'adopter de nouvelles approches et prendre des mesures pratiques afin d'affronter la nouvelle conjoncture mondiale. Il a, par ailleurs, attiré l'attention sur la montée de l'islamophobie, précisant que de nouvelles initiatives dans ce sens ont déjà été prises par l'OCI en collaboration avec d'autres partenaires, notamment l'OSCE. Il a également affirmé la création par l'OCI d'un observatoire pour détecter et documenter les phénomènes et les sources de l'islamophobie. De plus, il a appelé à la révision des livres et manuels scolaires occidentaux afin de lutter contre un certain environnement hostile à l'islam. L'OCI est favorable à l'ouverture d'un dialogue entre les gouvernements des pays occidentaux et les communautés musulmanes établies dans ces

pays en vue d'établir des rapports de confiance mutuelle et trouver des solutions pratiques aux différents problèmes. Il a soutenu que le dialogue ne peut constituer une fin en soi, mais un moyen destiné à promouvoir l'entente et la connaissance mutuelle.

**8•** Le Directeur du Centre Danois pour la Culture et le Développement, M. Olaf Grelach Hansen, a pour sa part souligné qu'il est urgent de mettre en œuvre une série d'initiatives pratiques susceptibles de promouvoir la diversité culturelle et les valeurs universelles, passant ainsi du stade théorique au stade pratique afin d'engager une action concrète et soutenue, notamment dans les domaines des médias, de la culture et de l'éducation. Une telle action est de nature à lutter contre la méconnaissance de l'Autre, les stéréotypes et les préjugés et d'établir un véritable dialogue, loin de toute violence et de tout conflit; un dialogue fondé sur la diversité culturelle en tant que richesse humaine partagée. La contextualisation de l'art et de la culture constitue l'un des éléments les plus importants dans ce sens. D'autre part, il a appelé les participants à faire office de facilitateurs au sein de leurs communautés et de leurs organisations afin de mettre en œuvre le plan d'action de la Conférence de Rabat. Il a, par ailleurs, proposé de co-organiser et d'accueillir au Danemark en 2006 une conférence qui assurera le suivi de la Conférence de Rabat, dans le contexte d'un grand festival culturel intitulé «Images du Moyen-Orient».

**9•** Le Directeur exécutif de la Fondation Anna Lindh, M. Traugott Schoefthaler a, pour sa part, affirmé qu'il est nécessaire d'inciter la jeunesse à adhérer aux valeurs culturelles communes et d'accorder une attention particulière à l'éducation. Il a également souligné la nécessité de passer des formes traditionnelles du dialogue entre les cultures à une coopération sans frontières mentales ou nationales. Les efforts déployés en matière d'éducation doivent consister en priorité à fournir les outils intellectuels nécessaires au dialogue aussi bien entre individus qu'entre groupes, et ce dans le cadre de l'exercice du droit à l'autodétermination culturelle. Cependant, la diversité culturelle ne doit pas être liée à la diversité des nations ni à la diversité des groupes ethniques, religieux et linguistiques. Car, comme précisé dans la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la Diversité culturelle (2001), il est nécessaire de reconnaître pleinement des identités dynamiques, interactives et multiples. M. Schoefthaler a accueilli favorablement le document de travail présenté à la Conférence de Rabat en tant que plateforme commune aux six parties organisatrices et invité le Conseil de l'Europe à se joindre à cette initiative.

**10•** Le Directeur de l'éducation au sein du Conseil de l'Europe, M. Gabriele Mazza, a exprimé le soutien du Conseil à l'initiative de Rabat et mis l'accent sur le sens de l'unité dans la diversité, notamment en ce qui a trait à la construction d'une Europe humaine et démocratique en tant que projet politique et culturel. C'est ainsi que la contribution à la diversité et à l'établissement d'une culture démocratique a été considérée comme prioritaire par 46 chefs d'Etats et de gouvernements au sein du Conseil de l'Europe, lequel a réaffirmé le rôle central que jouent les activités éducatives et culturelles dans l'entente, la solidarité et la cohésion sociale. Le Conseil s'est dit, par ailleurs, prêt à poursuivre et intensifier les efforts consentis en faveur de la coopération et du dialogue interculturel, y compris dans sa dimension religieuse. A cet effet, il poursuivra ses efforts dans des domaines aussi cruciaux que l'éducation à la démocratie, aux droits de l'Homme, aux langues, à la politique culturelle, au patrimoine, aux médias, à la formation des enseignants, à l'échange d'étudiants et à la coopération entre les jeunes.

## II.

11. La conférence a mené ses travaux à travers trois ateliers de travail séparés, consacrés à la proposition d'initiatives concrètes pour le dialogue interculturel dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la communication et des sciences. Les participants ont exprimé leur satisfaction quant au document de travail élaboré par le comité directeur de la Conférence, composé de toutes les organisations partenaires, et approuvent les différentes propositions d'actions qu'il comporte. Les trois ateliers ont convenu des recommandations suivantes :

### L'EDUCATION

#### 12. Recommandations générales :

- a) Le dialogue interculturel doit être fondé sur les valeurs communes universellement partagées et sur les principes de paix, des droits de l'Homme, de tolérance et de citoyenneté démocratique, faisant ainsi partie intégrante d'une éducation de qualité. Ceci doit être globalement pris en considération dans la révision des cursus scolaires, l'amélioration de leurs contenus, la conception des méthodes pédagogiques, la formation des enseignants ainsi que dans le processus d'apprentissage, y compris l'implication des parents et des communautés. Un tel dialogue joue un rôle tout aussi important dans la révision des manuels, la production de nouveaux documents pédagogiques et l'usage effectif des technologies de l'information et de la communication.
- b) Au niveau de la révision des cursus scolaires, l'on doit particulièrement veiller à éviter les approches simplistes et sensibiliser davantage à l'hétérogénéité culturelle et à ses dimensions multiples.
- c) Mettre l'accent davantage sur l'intégration de l'apprentissage interculturel dans l'enseignement préscolaire, l'éducation de base, l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur et de l'enseignement pour adultes dans une perspective d'apprentissage à vie.
- d) Une attention particulière doit être accordée à l'intégration des dimensions du dialogue interculturel au niveau de l'éducation non formelle, des compagnes d'alphabétisation et des activités extrascolaires telles que les échanges et les rencontres entre jeunes.
- e) L'éducation interculturelle doit également être perçue en relation avec le phénomène de la violence dans les établissements scolaires et communautaires, ainsi qu'en rapport avec la nécessité de respecter les différences et de les percevoir dans le cadre d'une démarche participative et d'habilitation.
- f) Les programmes éducatifs doivent fournir des informations suffisantes, particulièrement pour les jeunes, sur les principales religions, et mettre en relief les valeurs et les principes d'éthique communs qu'elles véhiculent, tout en puisant dans l'histoire, la philosophie, la littérature et les arts.
- g) Etendre l'accès aux réseaux et système éducatifs existants supervisés par des organisations internationales et régionales ; l'usage créatif et optimal de leurs potentialités pour le dialogue interculturel doit être considéré comme une priorité.

#### 13. Propositions spécifiques :

- a) Clarifier les concepts et aboutir au consensus sur les définitions utilisées en rapport avec le dialogue et l'apprentissage interculturel.
- b) Promouvoir des législations nationales ou élaborer des instruments et critères internationaux normatifs pour prévenir contre la déformation de l'image de l'Autre dans les programmes scolaires.
- c) Elaborer les grandes orientations pour l'éducation interculturelle, en se basant sur les recherches, publications et expériences déjà en place, se rapportant, à titre d'exemple, au patrimoine mondial et à l'enseignement de l'histoire.
- d) Créer une base de documents pédagogiques sur les méthodes adéquates en matière d'éducation interculturelle, qui peuvent servir de supports à l'acte pédagogique.
- e) Elaborer des documents pédagogiques dédiés à l'éducation et au dialogue interculturel, à la fois pour des objectifs scientifiques et de formation des enseignants et leur assurer une large diffusion.
- f) Veiller à faire du dialogue et de l'engagement interculturels le noyau dur de la formation des enseignements aussi bien au niveau initial qu'en cours du service.
- g) Développer les capacités des apprenants à acquérir des compétences pratiques, en mettant l'accent sur la capacité de résoudre les problèmes et sur l'esprit critique, en tant que prérequis à l'apprentissage interculturel.
- h) Poursuivre des études sur les stéréotypes contenus dans les manuels scolaires et se rapportant à la culture de l'Autre, et mettre en œuvre des actions correctives à cet effet.
- i) Créer un observatoire inter-régional sur les manuels scolaires pour détecter les stéréotypes, les préjugés, les contrevérités et les conceptions erronées dans les différentes régions concernées, et engager des actions correctives à cet effet.
- j) Mettre l'accent sur le rôle des langues et de leur enseignement en tant que moyen favorisant le dialogue interculturel et accorder une attention particulière aux langues locales notamment dans l'alphabétisation par la langue maternelle ; promouvoir, en outre, l'enseignement de l'arabe en dehors des pays arabophones afin de favoriser l'entente mutuelle.
- k) Encourager le dialogue interculturel dans les écoles à travers l'enseignement créatif, l'éducation artistique, le théâtre, le jeu de rôle, le chant et la musique.
- l) Assurer le dialogue interculturel à travers les cursus, y compris en éducation physique et en sports, en mettant l'accent sur les jeux et les sports traditionnels, les rencontres et les échanges entre jeunes, et ce en tant que trait d'union entre les cultures et les jeunes en particulier et dans le cadre du suivi de l'année internationale de l'Éducation physique et du Sport (2005).
- m) Encourager le dialogue interculturel dans les différents niveaux de l'enseignement à travers la mise en œuvre de projets pratiques et de programmes d'échange ainsi que par le biais de concours, en se basant sur les résultats positifs déjà enregistrés grâce à des initiatives, tel Mondialogo partenariat.
- n) Promouvoir la création de prix récompensant l'excellence en matière d'échanges interculturels aux niveaux national, sous-régional et régional et organiser des festivals scolaires célébrant la diversité culturelle.
- o) Créer des chaires universitaires supplémentaires dédiées au dialogue interculturel dans divers pays et régions culturelles.
- p) Tirer pleinement profit des réseaux spécialisés dans le dialogue qui existent au sein des parties organisatrices et les mobiliser.

- q) Promouvoir les échanges entre jeunes, les programmes scolaires d'été et les manifestations interculturelles spéciales.
- r) Intensifier l'utilisation des supports audio-visuels et des technologies d'information et de communication (TIC) en appui aux approches pédagogiques participatives et interactives afin de favoriser le dialogue interculturel.
- s) Initier un projet sur l'éducation médiatique qui met l'accent sur la nécessité d'inculquer et mettre en pratique l'objectivité et l'esprit critique.
- t) Promouvoir, à travers toutes ces initiatives, l'utilisation de l'Internet pour accentuer l'impact et élargir la diffusion de la matière documentaire et des connaissances, en vue d'intensifier les échanges entre enseignants, étudiants, chercheurs et concepteurs de programmes pédagogiques.
- u) Assurer dans toutes ces activités et initiatives, la participation des femmes et des jeunes filles, de la conceptualisation jusqu'à la mise en œuvre, en passant par la planification.

## LA CULTURE

### **14. Recommandations générales :**

- a) Les concepts-clés qui constituent le dialogue des civilisations, notamment ceux relatifs à l'édification de la culture, de la civilisation et des religions doivent être revisités par les organisations compétentes et les spécialistes universitaires afin d'aboutir à des définitions qui peuvent véritablement former la base d'un dialogue encore plus avancé. La culture doit être considérée comme étant le cadre qui reflète une appartenance locale alors que la civilisation dénote un phénomène plus universel qui confère une certaine reconnaissance. A ce titre, il convient de focaliser davantage sur les affinités que sur les disparités.
- b) La création d'une plate-forme éducative commune revêt une importance considérable. En effet, elle permettra d'atténuer les blocages culturels entre enseignants et apprenants et réduire les écarts en matière de savoir et d'opportunités éducatives. En outre, il est particulièrement urgent de contrecarrer l'ignorance, les stéréotypes et le rejet de l'Autre. Pour ce faire, les parties initiatrices doivent faire preuve de volonté politique et d'engagement.

### **15. Propositions spécifiques :**

- a) Les gouvernements, notamment ceux du monde arabe, doivent plus adéquatement faire usage des conventions culturelles bilatérales et multilatérales en tant que plates-formes destinées à la promotion du dialogue interculturel.
- b) Les gouvernements doivent allouer des fonds suffisants dans le cadre du budget attribué à la culture dans le but d'encourager le dialogue interculturel. Ces ressources doivent être consacrées au renforcement des capacités des organisations culturelles de base, notamment celles qui sont destinées à l'habilitation de la femme et des jeunes. Aussi, les organisations de la société civile doivent-elles être encouragées et mises à contribution dans la réalisation des projets culturels.
- c) Les organisations internationales et régionales doivent identifier, documenter et analyser les meilleures approches et les meilleures actions susceptibles d'appuyer le dialogue des cultures et des civilisations à différents niveaux.

- d) Les traits essentiels du travail mené par les organisations partenaires en matière de diversité culturelle doivent être communiqués et présentés à tous les niveaux de l'enseignement à travers des ouvrages pédagogiques appropriés ; il faut également puiser dans les contributions des organisations partenaires à l'Alliance Globale pour la Diversité Culturelle.
- e) Les gouvernements et les organisations internationales doivent proposer des programmes visant à stimuler la créativité en éducation et contrer, par là-même, les tendances fondamentalistes.
- f) L'enseignement de l'Histoire doit être mis en rapport avec l'enseignement de l'art dispensé aux enfants et permettre l'interpénétration des cultures du monde. Des rencontres spéciales doivent être tenues pour renforcer la capacité des enfants à s'exprimer à travers les activités artistiques et leur permettre d'interagir sans contraintes linguistiques.
- g) Les parties publiques et privées assurant la gestion des musées doivent prendre des initiatives pour rendre les musées plus attractifs et les transformer en véritables espaces multiculturels.
- h) Des mesures pratiques doivent être prises par tous les acteurs engagés dans le dialogue interculturel et intercivilisationnel pour exploiter le pouvoir de la musique et de la créativité musicale. L'interaction directe entre la musique, les mélodies, les instruments traditionnels et les artistes est une approche novatrice pour réaliser les objectifs du dialogue. Elle doit être systématiquement encouragée par les organisations internationales et régionales.
- i) Des consortiums doivent être formés entre les partenaires publiques et privés pour la traduction et la publication des ouvrages de référence universels et des grands classiques.

ii)

## **LA COMMUNICATION**

### **16. Recommandations générales :**

- a) Reconnaître pleinement que l'éducation requiert le recours à la communication et la communication comporte toujours des éléments éducatifs.
- b) Le système éducatif et les médias ont un rôle à jouer en vue d'éviter l'esprit de clocher et contribuer à la mise en place des conditions favorables au dialogue interculturel.
- c) Mettre en place des projets en matière d'éducation et des médias focalisés sur l'information mutuelle et sur la lutte contre la méconnaissance entre l'Occident et le monde islamique.
- d) Le dialogue face à face joue un rôle important dans la création de la confiance mutuelle.
- e) Des approches doivent être développées en vue de doter les médias professionnels des capacités permettant d'aborder les questions de l'interculturalité dans les sociétés multiculturelles, particulièrement en Occident.
- f) Dans le monde arabe, les médias doivent être encouragés à refléter réellement les riches diversités dans la région et faire parvenir leurs émissions à toutes les franges de la population.
- g) Un débat doit être engagé entre les professionnels des médias sur les standards professionnels et la déontologie.
- h) Des mesures doivent être prises en vue d'exploiter pleinement le potentiel qu'offre Internet pour le flux d'informations décentralisées et diversifiées, et de renforcer

les opportunités pour une communication facile avec les membres d'autres groupes sociaux et culturels, nonobstant les frontières nationales ou autres.

## **17. Propositions spécifiques :**

**a) Activités conjointes pour les professionnels de la communication et de l'information :**

- Jumeler à tous les niveaux les projets ciblant le personnel chargé du management, du volet technique et de la rédaction.
- Réaliser des productions conjointes d'émissions, de journaux, magazines et sites web par des journalistes de différentes cultures.
- Permettre l'accès aux contenus à travers des projets de distribution conjoints, à travers l'émission par satellite par exemple.
- Créer une chaîne satellitaire pour le dialogue interculturel à des fins non commerciales qui sera financée par des fonds publics et privés.
- Faire des reportages couvrant des régions/événements encourageant la collaboration concrète entre les professionnels de différentes cultures, y compris à travers des programmes de bourse.
- La collaboration entre les écoles de journalisme, y compris des cursus de développement conjoints, en particulier dans le domaine du reportage multiculturel, ainsi que des programmes d'échange à la fois pour les étudiants et les enseignants.
- Créer un prix pour la meilleure production médiatique dans le domaine du dialogue interculturel.

•

**b) Construction des capacités :**

- Concevoir une formation visant à lutter contre les stéréotypes et promouvoir le journalisme impartial et équitable dans la couverture des conflits.
- Promouvoir la formation linguistique à l'attention des professions médiatiques afin d'aplanir les obstacles qui se dressent contre le dialogue.
- Former à l'utilisation des TIC dans le dialogue, pour et à travers les jeunes.
- Qualifier les minorités locales à l'utilisation des médias, y compris les TIC, afin d'obtenir et de diffuser les informations qui nous apprennent à vivre ensemble.
- Renforcer l'alphabétisation médiatique et la capacité d'analyser les messages médiatiques de manière critique.
- Renforcer les capacités des professionnels de l'information afin de mettre en place et d'avoir accès à l'information dans différentes langues.

•

**c) La recherche :**

- Effectuer des études empiriques sur les différentes cultures et civilisations telles qu'elles sont montrées dans les médias et sur les différentes formes de censure, voire d'auto-censure, ainsi que leur impact tant sur les médias occidentaux que sur les médias arabes.
- Analyser l'impact des principales manifestations interculturelles et en diffuser les résultats.



### III

**18.** Les organisations partenaires qui ont participé à cette Conférence s'engagent à mettre en œuvre les différentes recommandations susmentionnées. A cet effet, ces organisations ont convenu de maintenir le comité directeur qui a veillé à la préparation de la Conférence de Rabat dans le but de concrétiser, au mieux, ces recommandations et préparer la conférence de suivi qui se tiendra en 2006 à Copenhague. Le Conseil de l'Europe prendra part à cette action en qualité d'observateur.

**19.** Les participants à la Conférence **appellent également l'Assemblée générale des Nations Unies, dans le document final qui sera adopté par la réunion de haut niveau prévue dans la période entre le 14 et 16 septembre 2005, à reconnaître pleinement le rôle conceptuel et pratique joué par l'UNESCO et les autres organisations partenaires en vue de promouvoir le dialogue des civilisations, des cultures et des peuples et aboutir à des résultats pratiques à travers l'éducation, les sciences, la culture et la communication, et réaffirmer le rôle continu de leader de l'UNESCO dans ce domaine.**

### IV

**20.** Les participants expriment leur profonde reconnaissance à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, au gouvernement et au peuple du Royaume du Maroc pour leur accueil chaleureux et leur soutien. Les participants remercient également toutes les organisations qui ont organisé et co-parrainé cette Conférence, et plus particulièrement l'ISESCO, pour la contribution inestimable qu'elle a apportée à cette Conférence qui a eu lieu à Rabat, ville qui abrite son siège.